

Championnat de Méditerranée ILCA 2026



ILCA - Manche n°5 – 21 & 22 Mars 2026 Club Nautique Saint-Raphaël Avis de Course

1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile en vigueur
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- Les règlements fédéraux.
- Le règlement national du classement national des coureurs AFLI et le règlement des championnats régionaux AFLI.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe ILCA 7, 6 et 4.
- Les bateaux admissibles DOIVENT obligatoirement s'inscrire et payer par internet sur le site du CNSR en ligne au plus tard le 15 Mars 2026 à minuit à l'adresse de la régata : <https://www.cnsr.fr/event/championnat-de-mediterranee-ilca-2026/>

Pour les mineurs l'autorisation parentale doit être chargée sur Axyom lors de l'inscription.

c. **Majoration de 10 euros pour les inscriptions passée cette date même en cas de préinscription.**

- Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FF Voile 2026 valide « compétition », obtenue grâce à un certificat médical, et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2026
 - la carte EURILCA 2026 ou l'attestation de paiement AFLI en ligne (Helloasso)
 - Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants : 45 € par bateau à payer lors de l'inscription au plus tard le 15 Mars 2026 et 55 € par bateau pour toute inscription ou paiement des pré-inscription à partir du 16 Mars 2026.

5. PROGRAMME

- Confirmation d'inscription : le 21 Mars, de 9h30 à 12h00
- Contrôle : Adhésion AFLI 2026 obligatoire
- Jours de course :

Date	1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
21 Mars	14h30	ILCA 7, 6 et 4
22 Mars	10h00	ILCA 7, 6 et 4

Le 22 Mars: Dernier départ de course : à 16h



6. **JAUGE** : Non utilisé

7. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux des accompagnateurs doivent **IMPERATIVEMENT** s'enregistrer auprès du CNSR avant le commencement de l'épreuve.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles et affichées au plus tard à la confirmation des inscriptions le samedi 21 Mars 2026.

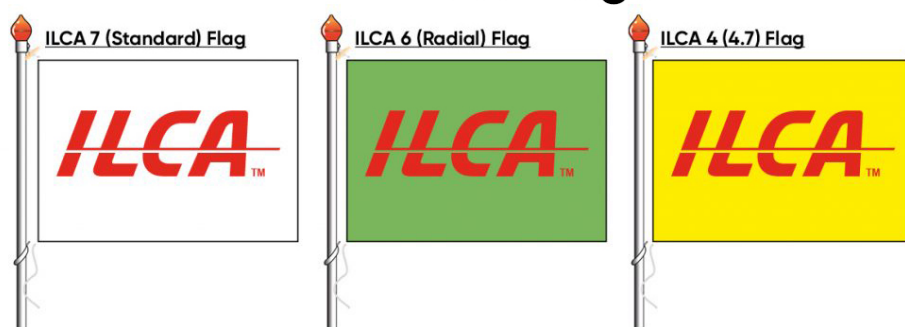
• MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

11. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

ILCA Class Flags



12. SYSTEME DE PENALITE

Pas modification de la règle 44.1

13. CLASSEMENT

- Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.
- Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

14. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette

9. SIGNAUX FAITS A TERRE

Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse du Club Nautique. Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course). Quand le pavillon aperçu est envoyé avec un pavillon de classe, il ne concerne que cette classe.

10. LES PARCOURS

- Les parcours à effectuer sont de types construits.
- L'emplacement de la zone de course est décrit dans les INSTRUCTIONS DE COURSE

restriction s'applique également aux téléphones portables.

15. PRIX

Remise des prix de la 5^{ème} manche au plutôt

- Des coupes ou prix seront distribués aux premiers des différentes séries :
- Les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} des 3 classements (ILCA 7, 6 et 4)
- La 1^{ère} Féminine en ILCA 6, le 1^{er} Master ILCA 7 (à partir de 30 ans) et le premier Master ILCA 6 (à partir de 30 ans), la première fille en ILCA 4.



16. DECHARGE DE RESPONSABILITE

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

17. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

18. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront mis en ligne sur la page internet de la régata sur le site du CNSR.

L'ensemble des informations pour les concurrents et entraîneurs sera exclusivement communiqué de manière dématérialisée sur le site du CNSR mentionné ci-dessus et sur le groupe WhatsApp dédié dont voici le lien :

<https://chat.whatsapp.com/KPQNGsTcEgp7gkYX7Syanc>



19. ACCUEIL ET EVENEMENTS

Le Samedi 21 :

- Un café d'accueil sera servi le Samedi devant le Club.

Le Dimanche 22:

- Un café avec collation sera servi sur le parvis du club le dimanche matin avant le départ sur l'eau.

20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

E-info club : regates@cnsr.fr ou club@cnsr.fr
www.cnsr.fr
04 94 95 11 66

Hébergements : sur la page de la régata : <https://www.cnsr.fr/event/championnat-de-mediterranee-ilca-2026/>



www.cnsr.fr

Club Nautique Saint-Raphaël
26 Place du Club Nautique
83700 Saint Raphaël
04 94 95 11 66
club@cnsr.fr